

## NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-NIOST

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, diffusée également sur le site internet de la commune, répond à cette obligation pour la commune pour le budget principal et les 2 budgets annexes détaillés ci-après.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Les comptes administratifs 2023 sont votés le 29 février 2024 par le conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

### BUDGET PRINCIPAL 2023

#### I / La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien, elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Vue d'ensemble de la section fonctionnement réalisé en 2023 :

	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT REALISE</b>
<b>DEPENSES</b>	Charges à caractère général	261 246,60 €
	Charges de personnel	303 651,15 €
	Atténuation de produits	23 785,00 €
	Autres charges de gestion courante	168 181,02 €
	Charges financières	1 053,03 €
	Ecritures d'ordre	7 092,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>765 818,80 €</b>
<b>RECETTES</b>	Atténuation de charges	5 701,31 €
	Opérations d'ordre entre sections	6 951,29 €
	Produits des services	7 539,47 €
	Impôts et taxes	849 681,49 €
	Dotations et participations	156 412,02 €
	Autres produits gestion courante	18 548,35 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 044 833,93 €</b>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges générales (énergies, entretien, maintenance et réparations, nettoyage des locaux, honoraires et frais de portage EPF), les salaires et charges des agents communaux et les indemnités des élus, les subventions versées, le passage en Led (2<sup>ème</sup> tranche) pour l'éclairage public et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement sont constituées de produits des services et de gestion courante (locations), des impôts et taxes, des dotations versées par l'Etat.  
Les dotations de communauté de communes de la Plaine de l'Ain s'élèvent à 133 498,49 €.

Les impôts locaux intégrant la compensation ont généré un produit de fiscalité locale de 560 355 €  
Pour rappel les taux de fiscalité locale n'ont pas été modifiés en 2023 :

Taxe sur le Foncier Bâti :	25,97 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	43,50 %

**L'excédent de fonctionnement du budget 2023 s'élève à 279 015,13 €**

L'autofinancement de la commune, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt est de 279 015,13 €, auquel on ajoute le report d'excédent de fonctionnement cumulé des années antérieures de 635 723,87 €.

**Le résultat cumulé de fonctionnement avec les reports de 2022 fait apparaître un excédent de clôture de 914 739,00 €.**

**Cet excédent de fonctionnement sera affecté au budget communal 2024.**

## **II / La section d'investissement**

**Le volume total des dépenses d'investissement s'élève à 434 420,67 €**

Les dépenses d'équipement réalisés correspondent à l'aménagement du local médical, la fin de l'aménagement de bureaux à la mairie, la rénovation des terrains de tennis, l'installation de jeux au square Walker, l'équipement de la 8<sup>ème</sup> classe, la mise en place du chalet de stockage des jeux dans la cour de l'école, la réfection des trottoirs route de Port Galland, la réfection d'une partie de la toiture du périscolaire, entre autres.

Pour les dépenses financières, il s'agit de l'échéance de l'emprunt en cours sur le bâtiment périscolaire de 25 661,43 € et du remboursement du portage à l'EPF pour 53 377,38 €.

**Le volume total des recettes d'investissement est de 186 999,21 €.**

Elles sont composées de subventions du département et de la CCPA pour 96 312,14 €

Encaissement caution local médical : 1 950,00 €

Du versement de FCTVA : 18 722,40 €

Taxe d'aménagement : 62 112,67 €

Opérations d'ordre (amortissements) : 7 902,00 €

**La section d'investissement fait apparaître un déficit de 247 421,46 € pour 2023**

**Le report des opérations restant à réaliser s'élève à 263 038,74 € en dépenses et 31 799,00 € en recettes**

Le résultat cumulé d'investissement intégrant le report de l'excédent 2022 de 433 781,91 € fait apparaître un **déficit de clôture de 44 879,29 €, qui sera affecté en réserves (compte 1068) au budget communal 2024.**

## Ratios du budget principal 2023 :

La population municipale INSEE de la fiche DGF 2023 est de 1 700 habitants.

Informations financières/ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	431,84 €
Produit des impositions directes/population	499,81 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	607,17 €
Dépenses d'équipement brut/population	209,05 €
Encours de la dette/population	30.79 €
DGF/population = 70 878 € / 1700	41.69 €
Dépense de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	41.36 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	5,07 %

Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

## Effectif de la commune au 31 décembre 2023 :

Secteur / emploi	Agents de catégorie C	Effectif temps complet	Effectif temps non complet	Effectif pourvu
Adjoint administratif	Accueil - état civil	1		1
	Finances et ressources humaines	1		1
	Urbanisme travaux	1		1
Adjoint technique	Agent polyvalent des services techniques	1		1
	Agent polyvalent des services techniques	1		1
	Agent polyvalent des services techniques		1	1
	Agent polyvalent des écoles maternelles		1	1
	Agent polyvalent des écoles maternelles		1	1
	<b>Effectif total</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>8</b>

## BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT 2023

Ce budget spécifique est dédié à la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif de la commune. Le service est assuré en contrat de Délégation de Service Public par la société SUEZ.

### La section de fonctionnement :

Les charges générales correspondent au traitement des boues de la station d'épuration, de l'assistance au renouvellement de la DSP et des charges financières pour les intérêts du prêt sur la STEP.

Le total des dépenses de fonctionnement est de 127 453,84 €

Les recettes proviennent du versement de la part communale par le délégataire du service de l'eau et l'assainissement, la prime d'épuration et la participation forfaitaire de raccordement au réseau d'assainissement collectif concernant, entre autres, le lotissement au centre village.

Le total des recettes de fonctionnement est de 288 032,71 €

**L'excédent de fonctionnement du budget annexe eau-assainissement 2023 s'élève à 160 578,87 €**

**Le résultat cumulé de fonctionnement avec les reports de 2022 fait apparaître un excédent de clôture de 318 985,51 €.**

**Cet excédent de fonctionnement sera affecté au budget eau et assainissement 2024.**

### La section d'investissement :

Les dépenses correspondent à la mission d'élaboration du schéma directeur de l'assainissement, les intérêts du prêt. La réalisation du schéma directeur assainissement est en phase finale, il reste à réaliser 47 649,10 € reportés sur 2024.

Le total des dépenses d'investissement est de 104 121,29 €

Les recettes d'investissement proviennent des subventions sur la réalisation du schéma directeur d'assainissement et des opérations d'ordre.

Le total des recettes d'investissement est de 96 942,10 €

**Le déficit d'investissement du budget annexe eau-assainissement 2023 s'élève à 7 179,19 €**

**Le report des opérations restant à réaliser s'élève à 47 649,10 € en dépenses  
Et à 34 493,00 € en recettes**

Le résultat d'investissement 2023 est déficitaire pour 7 179,19 €, auquel on intègre le report de l'excédent 2022 de 102 970,70 €.

**La différence donne un excédent d'investissement de 95 791,51€.**

**Cet excédent d'investissement sera affecté au budget eau et assainissement 2024.**

**L'excédent de la section d'investissement de 82 635,41 € est affecté en report au budget 2024.**

## BUDGET ANNEXE COMMERCES ET SERVICES 2023

Ce budget est dédié à la gestion de locaux de commerces et services acquis par la commune. Actuellement un seul commerce est concerné par ce budget, il s'agit de l'épicerie VIVAL.

### **La section de fonctionnement :**

Les dépenses de charges locatives et taxe foncière s'élèvent à 1 829,13 €.

Les recettes perçues proviennent des loyers mensuels versés par le locataire pour 10 567,06 €.

**L'excédent de fonctionnement du budget annexe commerces et services 2023 s'élève à 8 737,93 €**

**Le résultat cumulé de fonctionnement avec les reports de 2022 fait apparaître un excédent de clôture de 23 827,57 €.**

### **La section d'investissement :**

Il n'y a pas de dépense et recette d'investissement en 2023.

Le solde d'exécution de l'investissement 2022 laisse apparaître un déficit de 8 795,24 €, reporté en réserves (compte 1068) sur 2023.

Au 31/12/2023, il reste à rembourser la somme de 130 000 € correspondant à l'avance consentie en 2020 par le budget communal.

Le résultat cumulé est égal à l'excédent de fonctionnement de 8 737,93 € auquel on ajoute l'excédent de 2022 pour 15 089,64 € diminué du besoin de financement de 8 795,24 €.

**L'opération génère un report en section de fonctionnement de 15 032,33 € au budget commerces et services 2024.**